

Au Conseil Communal

Séance du 17 juin 2020

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : Mme Sabine Coucet, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Amélie Hochuli et M. Dominique Jan. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres étant présente, la Présidente implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 décembre 2019
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Composition des autorités communales pour la prochaine législature 2021-2026. Préavis No 01/2020
6. Rapport de la commission Rénovation du caveau de la Maison du Mont. Préavis No 03/2020
7. Renouvellement du Bureau pour l'année 2020-2021
8. Nomination de la commission du budget 2021
9. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications du Bureau

- Depuis la dernière séance du Conseil communal, la Présidente a pris part aux apéritifs de début d'année des sociétés locales ainsi qu'à plusieurs soirées annuelles.
- Elle a également assisté au repas de l'Unité en compagnie du vice-président M. Christian Favre ainsi qu'au rapport du SDIS.
- La Présidente a également pris part à la mise des vins le samedi 7 mars dernier. Il s'agira là de sa dernière participation en sa qualité de Présidente avant les mesures de semi-confinement édictées par le Conseil fédéral pour endiguer la pandémie de Covid-19.

Correspondance

- En date du 22 janvier dernier, la Municipalité a répondu à l'interpellation de M. Alain Monney (cf pv du 18.12.2019) concernant la participation communale à l'aménagement extérieur de la crèche sise dans l'immeuble de la Coopérative Dumont. Ce courrier sera suivi d'un second le 5 février rectifiant deux points importants. Ces documents ainsi que l'interpellation de M. Alain Monney ont été joints à la convocation pour cette séance. En complément, la Présidente demande de compléter le texte de M. Alain Monney, au 2^{ème} paragraphe, comme suit : "... la dépense effective atteint le montant de CHF 95'100.00, soit une économie de CHF 26'900.00 ».
- Durant le semi-confinement, la Présidente a été régulièrement informée des directives émises par le Département des institutions et du territoire. Des courriers comportant ces informations ont été adressés aux conseillers en date des 6 et 30 avril dernier.
- L'Union des communes vaudoises a créé des tutoriels de formation sur différents thèmes à l'attention des conseillers communaux. Ils sont disponibles sur le site internet ou via l'application "UCV-App".

2. Assermentations

Le Bureau n'ayant reçu aucune proposition du Parti Socialiste et Plus pour le remplacement des deux sièges vacants, ce point de l'ordre du jour est donc sans objet. La Président demande une nouvelle fois au parti Socialiste et Plus de bien vouloir entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de repourvoir ces postes vacants le plus rapidement possible.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 décembre 2019

M. Gilbert Vernez demande une correction à la page 7, 2^{ème} ligne où son nom n'est pas correctement écrit. Il faut bien entendu lire M. Gilbert Vernez.

Cette correction faite, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

4. Communications municipales

Mme Nicole Rapin

- En préambule, la Municipalité adresse tout son soutien envers les personnes touchées de près ou de loin, dans tous les domaines, par cette pandémie de Covid-19.
- Le 9 mars 2020, suite aux différentes ordonnances cantonales et fédérales, la Municipalité a mis en place un plan de continuité de l'activité communale afin de protéger au mieux la population et en particulier les collaborateurs communaux. Toutes les réservations, notamment du refuge et de la grande salle ont été remboursées. Un soutien financier a également été décidé pour l'Aubergiste avec un abaissement de son loyer pour 3 mois, de même que pour le cabinet de physiothérapie pour 2 mois en raison de leur activité qui n'a pas pu être exercée pleinement durant ces quelques mois. Avec l'aide de bénévoles, principalement des membres de la société de jeunesse, un service à la population a été mis en place pour les personnes à risque. Mme Nicole Rapin remercie toutes celles et ceux qui se sont engagés.
- Après 3 ans d'apprentissage, Mlle Lisa Baillod a réussi son CFC d'employée de commerce et, M. Robin Spaetig, après 4 années d'apprentissage, celui d'agent d'exploitation. Ils sont félicités pour leur parcours au service de la Commune et des vœux de succès pour leur avenir sont formulés.
- Le projet d'horaire des transports publics 2021 peut être consulté par tous jusqu'au 28 juin prochain. En cas de remarque à formuler, les citoyens sont priés de prendre contact avec l'Administration communale.

M. Bernard Coucet

- Les travaux au collège se poursuivent comme prévus. La Municipalité a décidé d'installer une chaudière à pellets. Le local actuel est suffisant pour créer une surface de rangement ainsi que le stockage des pellets. Une conduite de chauffage à distance ayant été posée il y a quelques années entre l'Eglise et le collège, elle permettra à ces deux bâtiments d'être chauffés avec une énergie renouvelable.

M. Pierre-André Rapin

- Préavis No 06/2017 bouclage et élargissement route "En Rombosson", boucllement. Crédit accordé fr. 315'000.--, coût réel des travaux fr. 249'194.85, subvention ECA fr. 46'539.--, différence – fr. 65'805.15.
- Préavis No 04/2018 mise en séparatif et conduite d'eau potable rue du Jura, boucllement. Crédit accordé fr. 622'500.--, coût réel des travaux fr. 534'655.25, subvention ECA fr. 38'674.--, différence – 87'844.75.
- La Municipalité travaille sur un projet de giratoire à la route du Bornalet, à la hauteur de la route des Condémines. Ce projet ayant reçu bon accueil du Voyer des routes, un préavis pourra être présenté avant la fin de cette année.
- Lors de la dernière analyse d'eau du puits de La Vernaz, l'AIEPV a informé la Municipalité que les eaux dépassent du 0.5 ug/l la valeur autorisée en pesticide chlorothalonil. Ce pesticide étant utilisé dans l'agriculture depuis environ 50 ans, il faut retenir que l'eau n'a pas subi une nouvelle pollution. Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, cette eau peut être consommée sans restriction et sans danger. L'AIEPV prend les choses très au sérieux, notamment en participant à un projet pilote cantonal, visant à mettre au point une nouvelle méthode de filtration adaptée à cette problématique. Le puits sera mis à disposition pour ce projet chapeauté par le Laboratoire cantonal, le bureau d'ingénieur RWB et des étudiants de l'EPFL.
- Depuis environ deux semaines, les travaux concernant le préavis No 05/2019 sont en cours à la route du Bornalet. Depuis le début de ce chantier, plusieurs fuites ont été détectées sur la conduite d'eau potable. La Municipalité a finalement pris la décision de changer l'entier de cette conduite. Le coût de cette opération dépassera le montant de sa compétence financière et, dès lors, un préavis sera présenté au Conseil communal après l'exécution de ces travaux urgents.

M. Olivier Cherbuin

- Deux panneaux tri-flashes ont été posés de part et d'autre du passage piéton situé à la route du Grand-Chemin. Ces panneaux annoncent spécifiquement la présence d'enfants et sont munis de 3 diodes flash qui sont activées seulement aux heures de passage des élèves. Ils ont pour but de compléter le dispositif de signalisation déjà en place.

Mme Dominique Losey

- Un tout ménage informant la population des nouveautés à la déchetterie a été envoyé récemment. Une nouvelle

benne compactante pour le papier et le carton a été installée en vue de réduire le nombre de transport de celle-ci. Une benne pour la récupération des flaconnages a été installée. Un marquage au sol a été effectué afin de mieux visualiser le sens de circulation et les zones de parcages. Depuis le 8 juin, les branches sont collectées directement à la déchetterie. Suite à de nouvelles directives, celles-ci ne peuvent plus être compostées par l'entreprise N. Bulliard. Le diamètre ainsi que le volume des branches sont limités afin de diminuer les coûts de transports. Les grosses branches et gros volumes peuvent être acheminés directement chez Fricompost à Avenches.

- A la rentrée d'août 2020 sera mis en fonction l'accueil "Ma Cantine" à Corcelles pour les repas de midi. Ceux-ci seront servis par l'Aubergiste. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site de l'ASIPE.
- Les horaires provisoires des transports scolaires pour la prochaine rentrée sont à 99% identiques à ceux actuellement en vigueur. Ils seront définitifs fin juin/début juillet. Afin de diminuer les temps de trajets, un bus de 70 places sera mis en fonction et l'arrêt de Grandcour a été déplacé.
- La résolution No 1, votée par le Conseil communal de Corcelles le 10 octobre 2019, demandait que la Municipalité soit informée des horaires des bus scolaires. Dans ce sens, un courrier a été adressé à l'ASIPE en date du 27 mai dernier demandant que ces informations lui soit adressées afin d'en informer le Conseil communal ce soir. Par courrier du 3 juin, l'ASIPE répond que ce postulat a été refusé par son Conseil intercommunal lors de sa séance du 9 janvier dernier. Néanmoins, l'ASIPE informe qu'une séance par rapport à l'arrêt des bus à Corcelles a eu lieu sur place en présence de Mme Dominique Losey. Conformément au contrat de mandat, le document pour établir la liste des élèves à transporter et établir les horaires a été transmise au mandataire. Un premier projet d'horaires a été présenté au Comité de direction le 8 juin 2020.

M. Daniel Givel

- Le nouveau site internet de la Commune est en fonction depuis quelques semaines déjà. Il offre la possibilité aux citoyens de télécharger une application afin de recevoir en temps réel des informations importantes de la Municipalité (fermeture de route, coupure d'eau par exemple). Marche à suivre : il faut télécharger l'application OIOIWEB et sélectionner la commune de Corcelles-près-Payerne.

5. Rapport de la commission Composition des autorités communales pour la prochaine législature 2021-2026. Préavis No 01/2020

La parole est donnée à M. Mario Oliveira, président rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

La discussion n'étant pas demandée, il est passé au vote, en bloc, des conclusions du préavis :

A l'unanimité, le Conseil communal décide pour la prochaine législature 2021-2026 :

- 1) Conseil communal : 45 conseillers élus selon le système proportionnel.**
- 2) Municipalité : 7 municipaux élus selon le système majoritaire.**

6. Rapport de la commission Rénovation du caveau de la Maison du Mont. Préavis No 03/2020

La parole est donnée à M. Xavier Doudin, président rapporteur, pour la lecture des conclusions du préavis.

M. Bernard Coucet prend la parole pour présenter quelques images 3D du projet de rénovation du caveau et répondre aux remarques et questions de la commission ad'hoc. La genèse de ce projet se trouve dans une question d'un membre d'une commission de gestion. Après discussion avec le concierge sur l'état des lieux et ses collègues municipaux, il a été décidé de présenter un préavis au Conseil communal afin d'avoir une rénovation complète et harmonieuse.

Concernant l'humidité, s'il est vrai qu'il n'y a pas d'infiltration d'eau dans le caveau grâce aux drainages, celui-ci n'est pas aéré tous les jours. Pour une plus-value de moins de fr. 3'000.--, la Municipalité a estimé judicieux de connaître les prix pour des panneaux résistant à l'humidité. Le sol, en bon état et très pratique d'entretien, ne nécessite pas d'être changé. De plus, il se mariera très bien avec les nouveaux éléments prévus.

M. Bernard Coucet poursuit en précisant qu'il y a eu une mauvaise interprétation de ses propos au sujet des aménagements extérieurs. Une terrasse a été créée devant l'entrée supérieure de la Maison du Mont par la simple pose d'une barrière de sécurité. Quant à l'emplacement actuel du tonneau, le gazon sera remplacé et un mur en pierre sèche sera créé par les employés de la voirie. Les fournitures ont été devisées à fr. 2'500.--. La Municipalité trouve

dommage que la commission ne la soutienne pas dans le fait que ces travaux soient réalisés par le personnel. Il y a là une intention de mettre en valeur les qualifications de celui-ci ainsi que son esprit créatif.

La Municipalité est consciente que le montant du crédit demandé peut paraître important mais elle a pris l'option de travailler avec des entreprises régionales et d'utiliser des matériaux de qualité. Certains postes (éclairages, mobiliers mobiles) seront encore affinés. La Municipalité a la volonté de boucler ces travaux pour moins de fr. 70'000.--.

Pour terminer, M. Bernard Coucet confirme que cette rénovation n'est pas urgente et que le Conseil peut choisir de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude. Toutefois, il faut savoir que pour une telle qualité, il sera difficile de baisser de beaucoup le coût. La Municipalité demande aux conseillers d'accepter ce préavis tel que présenté afin d'offrir un lieu accueillant et fonctionnel à la population, aux clients du caveau ainsi qu'aux différents invités, ceci pour de nombreuses années.

M. Cyrille Roux, membre de la commission, explique la démarche qui a conduit la commission à refuser ce préavis. A réception du document, plusieurs membres de la commission ont été surpris du montant demandé pour cette rénovation. Lors de la séance avec les municipaux, ils ont compris que ce coût était lié aux choix de hautes qualités des matériaux. L'ensemble de la commission ad'hoc ainsi que les délégués de la commission des finances sont arrivés à la conclusion que ce préavis n'était pas abouti.

Suite à la rédaction du rapport, il y a eu un certain nombre de discussions à ce sujet. La question s'est posée de savoir qu'est-ce qui devrait être changé dans ce préavis pour qu'il soit accepté par la commission. Après réflexion, M. Cyrille Roux ne parvient pas y répondre; il ne sait pas où des économies devraient être faites pour que le montant soit acceptable. A son avis les choix haut de gamme fait par la Municipalité ne sont pas raisonnables par rapport à l'utilisation peu fréquente du caveau. M. Cyrille Roux demande que ce préavis soit refusé dans sa forme actuelle et demande à la Municipalité un projet plus raisonnable, notamment par rapport aux préoccupations économiques du moment (covid-19).

M. Houcine Louati affirme que ce préavis sort un peu de l'ordinaire. Il ne découle pas de normes ou de directives mais est plus suggestif. Les choix faits par la Municipalité ne peuvent pas plaire à tous car les goûts de chacun sont différents. Le caveau fait partie de l'image de la Commune, c'est une carte de visite. Il se doit d'être entretenu régulièrement afin de recevoir les visiteurs dans les meilleures conditions. Un nouveau préavis engendrera certainement les mêmes discussions sur les choix. Il propose donc d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Alexandre Krieger confirme les propos de M. Houcine Louati. Pour sa part, il estime qu'un montant de fr. 70'000.-- est correct pour ces travaux. Le caveau est une carte de visite de la Commune et il ne veut pas que des économies le transforme en une banale cafétéria. Il considère que l'exécutif élu est parfaitement à même de faire des choix pour ces travaux. Il soutient donc ce préavis.

M. Alain Monney propose un amendement à ce préavis, selon l'art. 71 du règlement du Conseil communal. Dans un premier temps, il affirme qu'il est entièrement favorable à cette rénovation en vue de donner un coup de jeune à ce local convivial et utile à la promotion des vins. A la lecture du préavis et du rapport de la commission, il constate deux éléments qui méritent réflexion voire correction. Premièrement, le degré de luxe voulu pour les agencements et le mobilier et ensuite, par voie de conséquence, le montant du crédit demandé. Il lui semble raisonnable de revoir les montants des appareils ménagers et du mobilier à la baisse car le nombre de places dans le caveau et la durée d'exploitation ne vont pas changer. De son point de vue, il n'est pas nécessaire de réorganiser l'espace de service.

Selon M. Alain Monney, le renvoi du préavis à la Municipalité lui apparaît dangereux et il a souci que ce dossier soit mis sous la pile. Il propose donc l'amendement suivant :

Amendement No 1

La Municipalité procédera à la rénovation du caveau en réduisant le niveau de luxe et en recherchant des économies substantielles pour l'achat des équipements et du mobilier.

L'amendement est valablement déposé et la discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Perrin apprécie le travail de la commission qui a été un peu plus loin qu'habituellement dans son étude. Il apprécie également les informations supplémentaires données par M. Bernard Coucet mais il estime qu'elles auraient pu figurer dans le préavis. Il n'est pas convaincu par l'amendement de M. Alain Monney car il est uniquement basé sur le prix alors que le rapport de la commission demande une révision du concept dans son ensemble. Il suivra les recommandations de la commission et refusera l'amendement.

Mme Méry Rüfenacht, membre de la commission, précise que sur le principe tous les membres sont d'accord pour une rénovation. Beaucoup d'informations importantes sont parvenues à la commission après la rédaction du rapport. La

commission ne demande pas de refuser la rénovation mais qu'un projet plus global soit présenté par la Municipalité. La commission ne veut pas non plus que ce dossier soit mis sous la pile.

M. Eric Fischer entend avec plaisir les discussions suscitées par ce préavis qui touche plus les conseillers. Il appuie les interventions de MM. Houcine Louati et Alexandre Krieger. Il fait confiance à la Municipalité et acceptera ce préavis tel que présenté.

M. Pascal Allenbach demande à M. Alain Monney si son amendement prévoit un montant plafond ou non.

M. Alain Monney n'a volontairement pas fixé de montant car il s'agit d'une compétence municipale. L'intention est de dire que ce projet est disproportionné par rapport à l'usage qu'il est fait du caveau.

M. Cyril Jeunet estime qu'il y a beaucoup de suggestivité dans les discussions mais aussi dans l'amendement qui parle de "niveau de luxe". Il n'a pas l'impression que cet amendement apporte quelque chose de plus dans la décision. Il acceptera le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme Ariane Baux Jaquemet fait un mea culpa en affirmant que la séance avec la commission ne s'est pas déroulée dans les meilleures conditions, ce qui a peut-être influencé la rédaction du rapport. Ce préavis est émotionnel car il touche un lieu très important pour les corçallins. Il ne s'agit pas uniquement d'un caveau mais également un lieu de réception et de promotion; il est important qu'il soit une belle carte de visite. Elle précise que le service n'est actuellement pas aisé et qu'une nouvelle configuration le rendrait plus convivial.

Si le Conseil renvoie ce préavis à la Municipalité, celle-ci devra le retravailler pour finalement présenter la même chose avec des coûts peut-être un peu plus bas, elle ne sait pas où se situe l'intérêt.

M. Xavier Doudin donne quelques précisions sur le déroulement de la séance avec la Municipalité. Il indique une nouvelle fois que la commission est favorable à cette rénovation mais que le préavis n'est pas abouti et que le montant est exorbitant. C'est pour ces raisons qu'elle demande son renvoi. Il est surpris que la Municipalité ne l'ait pas retiré avant la séance de ce soir.

M. Alexandre Krieger demande aux conseillers de prendre en compte les détails et informations qui ont été donnés ce soir par la Municipalité. Les personnes qui sont contre ce préavis doivent lister précisément les points qui ne leur conviennent pas.

Mme Nicole Rapin reprend les propos de Mme Ariane Baux Jaquemet et insiste sur le fait que la Municipalité n'aura pas d'autres informations à transmettre lors de la rédaction d'un nouveau préavis. Elle est rassurée par la discussion qui montre que la majorité des conseillers est favorable à cette rénovation. Elle demande de faire confiance à la Municipalité qui sera raisonnable sur le choix du mobilier et des équipements. Elle prendra en compte les remarques faites ce soir par rapport au prix. Elle demande au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Damien Coucet demande s'il existe une autre variante pour le mobilier mais pour un coût moins élevé afin d'avoir une comparaison.

M. Bernard Coucet confirme que deux offres ont été demandées pour comparaison avec le même cahier des charges. Les différences de prix sont moindres. Toutefois, il y a possibilité de diminuer certains postes.

M. Laurent Cosendaj, membre de la commission des finances, constate que le montant de fr. 70'000.-- n'est pas exorbitant mais que les débats sont plus conséquents que lors d'une demande de crédit de quelques millions. Factuellement, la Municipalité demande fr. 70'000.-- pour la rénovation de la carte de visite de la Commune. Il soutient ce préavis.

M. Daniel Duc, membre de la commission des finances, informe que la santé financière de la Commune est bonne et que cet investissement de fr. 70'000.-- n'est pas déplacé.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote :

A la majorité, le Conseil communal refuse :

Amendement No 1

La Municipalité procédera à la rénovation du caveau en réduisant le niveau de luxe et en recherchant des économies substantielles pour l'achat des équipements et du mobilier.

A la majorité, le Conseil communal refuse les conclusions de la commission ad'hoc :

Conclusions de la commission ad'hoc

Après délibération, la commission est arrivée à la conclusion que ce préavis ne répondait pas à nos attentes et que nous n'avions pas en notre possession suffisamment d'arguments pertinents et cohérents pour convaincre le Conseil communal. Comme tout est actuellement fonctionnel et qu'il n'y a aucune urgence dans ces travaux, nous invitons la Municipalité à revoir son concept dans son ensemble.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accepter les travaux de rénovation du caveau de la maison du Mont et le remplacement du mobilier tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 70'000.-- à prélever sur les liquidités courantes pour financer ces travaux.

Art. 3

D'amortir cet investissement par un prélèvement sur les comptes 9282.4 "réserve équipements mobiliers", ainsi que 9282.8 "réserve pour bâtiments communaux".

7. Renouvellement du Bureau pour l'année 2020-2021

Sur proposition de la Présidente et en application de l'article 12 du règlement communal, le Conseil communal accepte que le président, le 1^{er} vice-président et le 2^{ème} vice-président soient élus tacitement si le nombre de candidat est égal au nombre de siège à pourvoir.

Dès lors, sont élus tacitement pour l'année 2020-2021, au poste de :

Président : M. Christian Favre, PLR

1^{er} vice-président : M. Thierry Buache, PLR

2^{ème} vice-président : Steve Lambelet, PLR.

Ces trois conseillers acceptent leur mandat respectif et ils sont félicités par la Présidente et l'Assemblée.

Pour les élections suivantes, la Présidente propose un scrutin de liste avec un vote à main levée conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal. Cette proposition est acceptée.

Election de deux scrutateurs :

Candidate présentée par le Groupe PLR : Mme Amélie Hochuli

Candidat présenté par le Groupe PLR : M. Nicolas Pedroli.

Election de deux scrutateurs suppléants :

Candidate présentée par le Groupe PLR : Mme Loyse Rapin

Candidat présenté par le Groupe socialiste et plus : M. Mario Oliveira.

Toutes les personnes élues sont félicitées par la Présidente et elles acceptent le mandat qui leur est confié.

8. Nomination de la commission du budget 2021

La Présidente rappelle que les membres de la commission des finances font partie intégrante de la commission du budget. Il y a donc lieu de désigner les 5 membres qui compléteront cette commission ainsi que les suppléants.

Les représentants des groupes présentent les personnes suivantes (y compris les membres de la Cofin*) :

Groupe PLR : Virginie Nachbaur*

Daniel Duc*

Laurent Cosendai *
Pierre-Yves Perrin *
Thierry Buache, président-rapporteur
Loyse Rapin
Cyrille Roux
Xavier Doudin
Damien Coucet, suppléant
Yves Jaquemet, suppléant

Groupe Socialiste et plus : Smaïl Barouk,
Houcine Louati, suppléant.

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité du Conseil.

9. Divers et propositions individuelles

En sa qualité de délégué à l'ASIPE, M. Laurent Cosendai résume la séance du Conseil intercommunal du 9 janvier dernier.

- Suite à la démission de M. Thierry Graf, délégué de Missy au Codir, sa place est à repourvoir.
- Le préavis No 04/2019 demande de crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire à La Coulaz a été adopté à l'unanimité. La commission de gestion a émis un vœu concernant la passerelle reliant les Rammes à ce nouveau collège. La Municipalité de Payerne étudiera cette réfection et présentera, si nécessaire, un préavis à son conseil communal.
- Les postulats 1 et 3 du Conseil communal de Corcelles concernant les transports scolaires ont été acceptés par le Conseil intercommunal alors que le postulat 2 a été refusé. Le vœu concernant le mandat de la commission de gestion a été noté au procès-verbal.
- Pour terminer, Mme Stefania Santos de Corcelles a été engagée en qualité de secrétaire comptable en remplacement de Mme Nadège Bulliard durant son congé maternité.

M. Damien Coucet demande quelle est la procédure à suivre lorsqu'un citoyen doit éliminer plus de 1 m3 de déchets verts et à la charge de qui seront les coûts éventuels.

Mme Dominique Losey informe que de petites quantités, jusqu'à 1m3 sont acceptées à la déchetterie. Au-delà de ce volume, les déchets doivent être acheminés chez Firicompost SA à Avenches, à charge du citoyen.

M. Gilbert Vernez remercie la Municipalité pour les informations à propos du projet de giratoire à la route du Bornalet. Il demande si des mesures provisoires pour ralentir la circulation pourraient être mises en place en attendant ces travaux. Il aimerait également savoir si des statistiques peuvent être éditées avec le radar pédagogique.

M. Pierre-André Rapin informe que si des mesures provisoires sont mises en place sur une route, elles doivent être le reflet du projet définitif qui doit aboutir dans les 2-3 ans. La création d'un giratoire provisoire est difficile et d'autres mesures ne peuvent malheureusement pas être mises en place.

M. Olivier Cherbuin précise que le radar pédagogique a été installé à l'entrée du village sur la route du Bornalet en vue des actuels travaux sur son tronçon. Dès qu'il sera retiré, des statistiques pourront être connues. Il informe qu'une campagne de mesures dans le sens de la sortie du village, vers la boucherie Pernet, a montré qu'environ 8% des automobilistes dépassent la vitesse autorisée.

M. Pascal Allenbach demande que ce radar soit mieux calibré. En effet, la vitesse affichée n'est pas réaliste et peut donner un excès de confiance aux conducteurs.

M. Olivier Cherbuin le remercie pour sa remarque et fera le nécessaire.

En sa qualité de déléguée à l'ARAJ, Mme Méry Rüfenacht résume l'assemblée générale du 10 juin dernier :

- M. Crudo a été engagé en qualité de responsable de l'unité, en remplacement de M. Cuvit qui prend sa retraite.
- Les comptes ont été acceptés à une large majorité.
- Une perte de plus d'un million de francs sur les pensions habituellement payées par les parents a été enregistrée suite aux mesures sanitaires et à la suspension des contrats. L'ARAJ est en attente de décisions fédérales puis cantonales afin d'obtenir des aides qui pourraient se monter au maximum à 50% de la perte. Un courrier a été adressé aux communes afin d'assurer les liquidités courantes.
- L'ARAJ traverse une période pleine d'incertitudes financières dues à plusieurs facteurs (Covid, retrait de l'ASJA,

augmentation du nombre d'heures de garde et diminution de la participation des parents). Les Communes vont devoir passer à la caisse.

M. Eric Fischer intervient concernant la sécurité routière aux alentours du collège. Durant les travaux de transformation de celui-ci, les bus s'arrêteront sur l'ancienne propriété Rapin. Il a remarqué que la Municipalité a fait marquer une zone de sécurité pour les piétons, au moyen d'une bande jaune, depuis l'arrêt des bus jusqu'à 25 mètres du collège, soit à la hauteur de sa propriété. Il s'étonne de cette interruption de ligne et s'inquiète pour la sécurité des élèves. Au vu des dangers, il demande à la Municipalité d'informer les parents et les enseignants sur les raisons de l'interruption de cette ligne et que les élèves devront continuer leur chemin sur la route avec prudence. Il se réserve le droit de fermer complètement sa propriété privée en déclinant toute responsabilité sur ce tronçon non sécurisé.

M. Pierre-André Rapin ne conteste pas l'arrêt de cette ligne jaune avant le collège mais précise qu'il s'agit d'un marquage provisoire pour la durée des travaux. Un marquage au sol "Attention école" existe déjà après l'arrêt de la ligne jaune et la Municipalité n'a pas voulu surcharger la zone. Toutefois, il admet qu'il manque quelque chose et la Municipalité va réfléchir comment corriger cela.

M. Eric Fischer affirme que le marquage "Attention école" est fait surtout pour les automobilistes. Depuis une semaine que la ligne jaune est en place, les piétons passent sur sa propriété et il ne l'accepte pas. Il demande à la Municipalité de trouver une solution.

M. François Vessaz remercie M. Laurent Cosendai pour le compte-rendu de l'ASIPE. Il précise les résultats des votes des postulats. Il remercie également la Municipalité d'avoir écrit à l'ASIPE concernant les horaires des bus (cf communications municipales Mme Dominique Losey). Il est satisfait de la réponse donnée et surtout que le projet d'horaires est à 99% identique à celui actuellement appliqué. Toutefois, M. François Vessaz est déçu de ne pas avoir encore de réponses au sujet des deux postulats acceptés par le Conseil intercommunal. Un délai à la prochaine séance, soit le 26 mars avait été fixé mais repoussé en septembre suite aux mesures sanitaires. Il estime inacceptable d'avoir des réponses concernant une problématique de rentrée scolaire après la rentrée suivante.

M. François Vessaz revient sur la demande initiale qui était de revoir la gestion des transports scolaires d'ici à avril 2020 et de changer soit les processus, soit les personnes suite à de nombreuses années d'insatisfaction. Il constate que ces demandes n'ont pas été écoutées. Il demande dès lors comment dans ces conditions, on peut être assuré d'une rentrée satisfaisante. L'unique garantie est qu'il n'y ait pas trop de mouvements d'élèves et que l'horaire actuel puisse être appliqué. Il demande aux délégués à l'ASIPE d'avoir une réponse aux postulats si possible avant la prochaine rentrée mais dans le pire des cas lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal fixé en septembre.

Mme Dominique Losey informe que le Codir validera les réponses aux postulats lundi 22 juin prochain et les présentera au Conseil intercommunal en septembre. Elle proposera au Codir de faire part des réponses à tous les membres du Conseil intercommunal.

M. François Vessaz remercie Mme Dominique Losey pour ces précisions et appuie sa proposition.

M. Christian Favre adresse quelques mots à l'assemblée en sa qualité de futur président du Conseil communal pour l'année 2020-2021.

M. Michel Kohler demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un miroir sur la route de la Maladaire, face à la sortie du chemin des Frênes en raison d'une visibilité atténuée par une haie trop haute.

M. Pierre-André Rapin prend note et se rendra sur place avec le Voyer des routes lors de son rendez-vous agendé prochainement.

M. Smaïl Barouk revient sur la discussion concernant la sécurité à la rue du Collège et suggère à la Municipalité de faire des propositions à M. Eric Fischer afin que les piétons puissent passer sur sa propriété en toute sécurité.

M. Houcine Louati informe qu'un collecteur EC déborde régulièrement lors d'orage et inonde sa propriété. Il a adressé un courrier à la Municipalité demandant que quelque chose soit entrepris pour y remédier.

M. Olivier Cherbulin attend la réception de ce courrier et y donnera la suite nécessaire.

M. François Vessaz a appris dans la presse régionale que la Coreb augmentera la participation des communes de fr. 8.50 à fr. 11.-- par habitant, soit une augmentation conséquente de 30%. Suite à la présentation de leurs activités devant le Conseil il y a deux ans, il a eu l'impression que beaucoup de réponses sont restées en suspens, notamment en termes de promotion touristique et des zones industrielles. Les projets exposés semblaient déconnectés d'une certaine réalité et peu en adéquation avec les attentes d'une commune. Avec cette augmentation, la charge pour la

Commune se montera à fr. 27'500.-- pour le nombre d'habitants actuels ce qui est déjà beaucoup. Si toutes les associations intercommunales se permettaient de telles augmentations, la situation pour les communes pourraient devenir intenable. Dès lors, M. François Vessaz demande si la Commune de Corcelles a soutenu cette augmentation et qu'est-ce qui la justifie précisément. Pour terminer, il désire connaître la vision d'avenir de cette association.

Mme Nicole Rapin précise qu'elle représentait la Commune à l'assemblée de la Coreb. L'augmentation de la participation est justifiée par l'engagement d'une directrice adjointe. Elle informe qu'il y a eu beaucoup d'interventions lors de cette assemblée posant la question de savoir si la Coreb n'est pas présente à un peu trop d'endroits et ne devrait pas se réorganiser en se concentrant sur la promotion de la région. Lors d'une présentation des tâches de la Coreb, les délégués ont pu constater que l'association ne peut pas tout gérer. Mme Nicole Rapin informe qu'elle a accepté l'augmentation de la participation des communes. Les délégués ont demandé à ce que l'ensemble des tâches soit revu et si elles sont indispensables pour la région. Un retour doit être communiqué prochainement.

M. François Vessaz est surpris de la manière dont cette proposition d'augmentation a été gérée. Il demande pourquoi une directrice adjointe a été engagée et surtout pourquoi elle a été engagée avant la réorganisation de l'association. Cela ne lui paraît pas logique.

Mme Nicole Rapin informe que des reproches ont été formulés à l'encontre du Codir d'avoir engagé une directrice adjointe sans lui assurer la continuité de son activité. Si les délégués avaient refusé l'augmentation proposée, elle n'aurait pas pu continuer son activité auprès de la Coreb. Les finances de l'association permettaient la rémunération de cette personne pour les mois de mai à décembre 2019 uniquement.

M. Pierre-Yves Perrin demande qui devra définir les tâches nécessaires ou non à la Coreb. Existe-t-il un cahier des charges ? A son avis, les communes membres devraient avoir leur mot à dire dans l'énumération de ces tâches.

Mme Nicole Rapin ne sait pas encore qui exactement va analyser ces tâches. Pour l'instant, les deux préfets ont assuré que tout sera mis en œuvre pour que cette réflexion se fasse dans les meilleures conditions. Par la suite, si un groupe de travail est nécessaire, il sera mis en place. Elle demande de faire confiance au Codir pour mener à bien ce projet.

Mme Nicole Rapin remercie les membres du Conseil pour l'adoption du préavis du caveau et pour les débats qu'il a suscité. Elle adresse encore quelques mots à la présidente sortante et aux conseillers pour l'année passée.

Pour terminer, Mme Sabine Coucet rappelle que la prochaine séance aura lieu le mercredi 9 septembre 2020. Elle adresse ensuite les quelques mots traditionnels de fin d'année de présidence.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 heures 15.

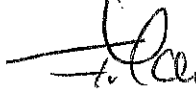
Approuvé en séance du 9 septembre 2020

La Présidente 2019-2020 :



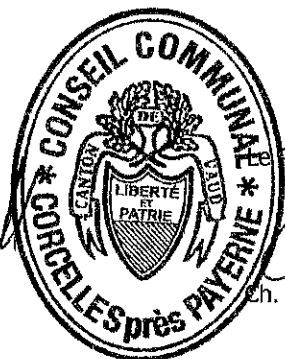
S. Coucet

La Secrétaire :



F. Moll

Le Président 2020-2021



Ch. Favre